



# COMMUNE DE COUVRON-ET-AUMENCOURT

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016 - 19 h 30

Date de convocation : 10 mars 2016

Date d'affichage : 21 mars 2016

Présents: MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoint au Maire, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, MENUS Sophie, OHLERT Annick, LAMBERT Michèle, RICHARD Gilbert, SIMPHAL Frédéric et COIGNOUX Grégory.

Absents: MM. PIERRET Frédéric, CLAISSE Sophie et FOREST Laëticia, excusés.

Secrétaire: M. SIMPHAL Frédéric

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.
- 2 – Compte-rendu de la commission des travaux.
- 3 – Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local.
- 4 – Demande de subvention à l'Agence de l'eau Seine Normandie pour la phase d'étude de la S.T.E.P.
- 5 – Prorogation d'adhésion au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour l'année 2017.
- 6 – Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R.
- 7 – Remboursement pour échange de photocopieurs.
- 8 – Remboursement SMACL pour dégât au domaine public.
- 9 – Questions diverses.

### 2016-012 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

### 2016-013 – Compte-rendu de la commission des travaux.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les propositions de la commission des travaux qui s'est réunie le 9 mars 2016.

### 2016-014 – Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

L'Etat mobilise en 2016 un milliard d'euros en faveur des projets d'investissement portés par les communes et leurs groupements. Cette participation se traduit principalement par la création d'une dotation de soutien à l'investissement local. Compte-tenu des projets de travaux d'investissement pour l'année 2016, la commune souhaite déposer un dossier au titre de cette Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Les projets suivants sont concernés :

- Mise aux normes pour l'accessibilité des bâtiments communaux (Centre socio-culturel, école primaire, Tennis couvert, église, locaux commerciaux) pour un montant total de 55.833 € HT.
- Aménagement d'une nouvelle mairie, déplacement de la cantine scolaire et requalification de la Chaumière Picarde pour un montant total de 415.187.03 € HT.
- Remplacement de la porte et des fenêtres de l'Agence Postale Communale pour un montant de 6.862,41 € HT.
- Réfection de la toiture du tennis couvert pour un montant de 33.356,79 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les projets cités ci-dessus. La part non couverte par la subvention sera prise en charge par la commune.

#### 2016-015 – Demande de subvention à l'agence de l'Eau Seine Normandie.

Dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense (CRSD), l'Agence de l'Eau Seine Normandie s'est engagée à aider la commune pour la phase d'étude de la S.T.E.P. Cette aide est attribuée en amont des travaux par l'octroi d'une subvention de 50% des dépenses au titre de la maîtrise d'œuvre/conception et pour les études préalables qui seront potentiellement imposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite une subvention de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la phase d'étude de la S.T.E.P à hauteur de 50% ;
- Prendre en charge la part non couverte par la subvention.

#### 2016-016 – Prorogation d'adhésion au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour l'année 2017.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental a mis en place depuis de nombreuses années un Fonds Départemental de Solidarité qui permet aux communes adhérentes de bénéficier de subventions pour les travaux d'aménagement de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vu le nouveau règlement du Fond départemental de Solidarité 2007-2016 et son fonctionnement basé sur le principe de la solidarité, adopté par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion en date du 06 mars 2016 et prorogé par décision de l'Assemblée Départementale en date du 08 février 2016,
- Considérant que les communes ne pourront bénéficier d'une subvention du département sur les travaux communaux de voirie que dans la mesure où elles s'engageront formellement à proroger leur adhésion à ce Fonds et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement, DECIDE de proroger l'adhésion au Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux de voirie 2017 et s'engage à acquitter la cotisation définie dans ledit règlement.

#### 2016-017 – Demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé par délibération en date du 12 octobre 2015 de transférer la nouvelle mairie dans les locaux du foyer rural accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ainsi, les bureaux du secrétariat et des élus, l'agence postale communale seront aménagés en rez-de-chaussée et la salle du conseil et des mariages au 1<sup>er</sup> étage desservi par un ascenseur élévateur.

Suite à cette délocalisation des services et dans la mesure où la cantine, la salle de convivialité et la bibliothèque se trouvent actuellement dans le foyer rural, il est décidé de transférer la cantine scolaire dans le bâtiment de l'ancienne mairie (bâtiment contigu à l'école) permettant un accès direct sécurisé, et la bibliothèque et la salle de convivialité dans les locaux du restaurant « La Chaumière Picarde » (bâtiment communal).

Les travaux nécessaires à cette réorganisation des services sont de :

- 128 412,68 € HT pour l'aménagement de la nouvelle mairie ;
- 101 760.40 € HT pour l'aménagement de la cantine scolaire ;
- 185 013.95 € HT pour la création d'une salle de convivialité et le transfert de la bibliothèque dans les locaux du restaurant, hors frais d'étude de l'architecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R pour l'aménagement des bâtiments nécessaires aux transferts des services communaux. La part non couverte par la subvention sera prise en charge par la commune.

#### 2016-018 – Remboursement photocopieurs

Suite aux échanges de photocopieurs opérés en 2015, la société BNP PARIBAS rembourse à la mairie la somme de 684.00 euros correspondant à la location du copieur neuf de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le montant du remboursement de la société BNP PARIBAS.

#### 2016-019 – Remboursement SMACL


Le Maire fait savoir à l'assemblée que le 22 juillet 2015, une automobiliste a percuté les bornes de voirie situées rue du Colonel Chépy, à proximité du n°36. L'assurance communale, la SMACL, propose de rembourser les sommes de 404.04 euros et 217.45 euros en réparation des dégâts occasionnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter le montant des remboursements de la SMACL.

2016-020 – Questions diverses

- Lettre de remerciements : Le Maire porte à la connaissance du Conseil la lettre de remerciements de la famille Le Saoût-Merda-Hageaux, suite au décès de Mme Le Saoût Louise.
- Embauche d'un nouvel agent en contrat aidé : Le Maire informe le Conseil du recrutement de Mme Pawlak Fabienne en contrat aidé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, pour une durée de 6 mois. Mme Pawlak est éligible au dispositif du contrat unique d'insertion qui permet une prise en charge de l'Etat à hauteur de 80% du salaire.
- Dispositif « Créer des lieux de vie dans les villages » : Mme Olhert porte à la connaissance du Conseil ce dispositif présenté dans la presse locale.

Le secrétaire,  
SIMPHAL Frédéric



Le Maire,  
RIBEIRO Carole

